



# Capsule d'information

## Déclarations environnementales

À l'intention des agents et fournisseurs

---

### Règles à respecter

Les consommateurs de boissons alcooliques sont de plus en plus sensibilisés à la performance environnementale des produits qu'ils achètent. De leur côté, les fournisseurs investissent dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ceux-ci véhiculent les caractéristiques environnementales de leurs produits par le biais **d'étiquettes, logos, vignettes, autocollants, collerettes, etc.**

Par **déclarations environnementales** nous désignons toutes les énonciations autres qu'*Agrobiologique* et *Équitable*, qui sont régies par leur propre organisme. Il s'agit, par exemple, de l'utilisation du verre allégé dans la fabrication de la bouteille, de recyclage des matériaux de fabrication ou encore d'économie d'énergie.

Afin de s'assurer de la conformité des déclarations environnementales, la Société des alcools du Québec a décidé de se doter d'une procédure pour la gestion de celles-ci. **Ainsi, dès qu'un fournisseur voudra véhiculer une déclaration environnementale liée à l'un de ses produits, il devra suivre les étapes liées à cette nouvelle façon de faire :**

1. Vous devez vous référer au document intitulé [Déclarations environnementales : Guide pour l'industrie et les publicitaires](#) qui nous permet d'éviter les fausses représentations en matière environnementale.
2. Vous devez obligatoirement remplir le [Formulaire](#) de déclarations environnementales qui atteste que vous avez pris connaissance des règles et que votre déclaration est conforme à celles-ci.
3. Une fois le formulaire complété, selon le contexte, vous devez l'envoyer par courriel avec le visuel (habillage ou matériel promotionnel), à l'une des deux adresses mentionnées dans le document [Procédure](#).

Notez que vous n'avez aucune obligation de véhiculer vos efforts environnementaux. Ceux-ci sont à la discrétion du fournisseur.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter  
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA),  
par courriel à [sara@saq.qc.ca](mailto:sara@saq.qc.ca) ou par téléphone au 514 254-2711.